

CONTRAT GROUPE

TARIF GLOBAL affrètement, gonflage et prestation

Entre : la SARL « **AQUABORMES** », située au port de La Favière 83230 Bormes les Mimosas,
RCS : 789 849 775 Toulon, Bateau Arsinoé TL 902016C,

Représentée par Monsieur Vincent Macherey, son gérant d'une part,

Et l'Association, le CE, le groupe :

Adresse :

Représenté par : son président, secrétaire, trésorier (encadrer sa qualité)

Tél port :

Tel dom :

e-mail :

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1) PERIODE

Du

2) TARIF

Pour toute la durée du séjour sont fixés selon la réservation effectuée par le présent contrat :

RESERVATION POUR UN GROUPE DE PLONGEURS :

Nombre de personnes : Nombre de plongées /personne : Tarif/plongée : €

Ce tarif s'applique à des groupes entièrement équipés, auto-encadrés, brevetés CMAS, ANMP, SNMP, FSGT, NAUI ou PADI et supervisés par leur propre directeur de plongée (en cas d'absence de directeur de plongée, une majoration de 10% sera appliquée sur le prix de la plongée). Ces tarifs et les suppléments plongée peuvent être modifiés à la hausse en fonction du prix du carburant.

Montant total à régler : euros TTC, acompte 30 % : euros TTC

Ce prix inclut : les frais et charges d'équipage, de navire, de carburant et d'assurance responsabilité civile passagers, les plombs, les bouteilles de plongée et leur gonflage.

Le prix n'inclut pas : la location du matériel de plongée, la prestation de moniteurs de plongée.

En cas de désistement d'une partie du groupe, la facture sera établie suivant les affrètements prévus et réservés.

Si le bateau reste à quai sur décision d'Aquabormes, pour de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité et/ou pour des raisons mécaniques, seuls ces affrètements annulés seront

décomptés et remboursés.

3) NATURE

Transport maritime de plongeurs sur navire de plongée armé au commerce.

La prestation consiste à assurer la logistique du transport, aller et retour, des plongeurs du groupe, de les mener sur un site de plongée choisi en fonction des conditions météo et du niveau des plongeurs. Aquabormes s'engage à mettre à disposition le navire dûment armé en personnel et matériel, en bon état de navigabilité et d'entretien. Aquabormes garantit que le navire sera conforme aux règlements de sécurité en vigueur (entre autre oxygénothérapie).

La fonction de Directeur de Plongée est assurée par un membre du groupe reçu.

5) BESOINS D'ENCADREMENT

Si le groupe n'est pas auto-encadré, selon les normes établies par le Code du Sport, il faudra informer AQUABORMES un mois minimum avant la date du séjour, en indiquant, par courrier ou par mail, le nombre de plongeurs à encadrer ainsi que leurs niveaux.

7) CONDITIONS

Par le présent contrat, le club et/ou le directeur de plongée s'engage(nt) à respecter la législation en vigueur, et notamment **le Code du Sport** relatif aux règles techniques et de sécurité dans les établissements organisant la pratique et l'enseignement des activités sportives et de loisir en plongée autonome à l'air.

Les enfants sont acceptés à partir de **8 ans**.

Les plongeurs devront être en possession **d'une attestation d'assurance en responsabilité civile** pour la pratique de la plongée subaquatique valable en toutes circonstances, notamment au sein des structures commerciales,

Ils devront par ailleurs présenter **un certificat médical** de non contre-indication à la plongée daté de moins de 1 an à la date du séjour et **un justificatif de leur niveau de plongeur** (carte de niveau).

Les bouteilles de plongée personnelles devront être impérativement à jour du **timbrage des mines ou TIV**.

8) RESERVATION DEFINITIVE ET MODES DE REGLEMENT

Pour que la présente réservation soit définitivement prise en compte, elle doit être accompagnée de deux exemplaires du présent contrat, datés et signés par le représentant sus nommé, accompagnés d'un chèque **d'acompte représentant 30%** du prix global déterminé au paragraphe 2, libellé à l'ordre d' AQUABORMES. Un accusé de réception du chèque ainsi qu'un exemplaire du présent contrat daté et signé seront délivrés en retour.

Un mois avant la date du séjour, le groupe s'engage à confirmer en retournant par courrier, fax ou mail la « **fiche de confirmation séjour plongée** » ci-jointe, complétée et signée.

La facturation finale sera établie selon le nombre de plongeurs réservés et le nombre de plongées prévues déterminés par « la fiche de confirmation séjour plongée ».

Les suppléments (plongées éloignées, location de matériel, encadrement) seront acquittés sur place à la fin de votre séjour.

Date et lieu :

Signature du club

Signature Aquabormes